



Concours Photo 2024 "Règlement"

Quel cyclotouriste ne s'est jamais arrêté au détour d'un chemin pour capturer dans sa boîte à images, un paysage remarquable, une scène de la vie quotidienne. Parce que la photographie fait partie intégrante du cyclotourisme, le Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Aube FF Vélo organise un concours ouvert à tous, autour de deux catégories : un sujet annuel avec un thème déterminé chaque année ; un sujet permanent propre à l'Aube. Chaque catégorie sera récompensée.

Pour l'année 2024, le thème du sujet annuel est "LES VILLAGES TRAVERSÉS PAR LE TOUR DE FRANCE".

Pour le sujet permanent, il s'agit des "4 RÉGIONS DE L'AUBE".

Article Premier : Le Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Aube FF Vélo organise un "**Concours Photo**" dans la catégorie "Images numériques", avec une taille d'image recommandée de 2 à 3 Mo.

Article 2 : Ce concours est exclusivement ouvert et réservé à tous les licenciés du Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Aube FF Vélo.

Article 3 : Aucun droit de participation n'est perçu.

Article 4 : La présence d'un cyclotouriste et / ou d'une bicyclette est obligatoire. Néanmoins la présence d'un membre du Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Aube FF Vélo sur l'image est éliminatoire.

Article 5 : Les photos sont jugées par un jury composé de membres du Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Aube FF Vélo. Les membres du jury ne peuvent participer au concours.

Article 6 : Chaque participant peut présenter en tout et pour les deux thèmes **deux photos** au maximum. En outre, chaque participant s'engage à ne présenter que des réalisations personnelles et récentes.

Article 7 : Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix en cas d'insuffisance de qualité des réalisations.

Article 8 : Chaque participant recevra le prix de son meilleur résultat.

Article 9 : Chaque réalisation devra comporter un titre et un pseudonyme choisis par le participant.

Article 10 : Les prix se présentent sous la forme de valeur correspondant aux 1^{er}, 2^e et 3^e prix pour le sujet annuel ; aux 1^{er} de chaque région, pour le sujet permanent les 4 Régions de l'Aube.

Article 11 : Les participants accordent le droit d'utilisation de leurs clichés dans les publications du Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Aube FF Vélo.

Article 12 : Les envois doivent être faits par mail avec le bulletin de participation dûment complété, au plus tard le 30/09/2024 à :

• **Francis CORNETTE**

E-mail : synthese3@wanadoo.fr
(03 25 73 11 11 ou 06 16 57 28 95).

**À vos appareils et amusez-vous !
Troyes, le 5 mai 2024.**

